

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

9 juillet 2021

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, David BRIMAUD, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI. Mesdames Catherine PEROUX, Nolwen DESGRANCES, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA,.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Jean-Pierre TRIJAU (pouvoir à M. JJ LAVALLADE)  
Monsieur Jacques MORELLET.

**INVITES** : Monsieur et madame DECHENE -

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juillet 2021 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. JJ LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 2 juillet 2021 et affichée le même jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Renouvellement contrat école,
- Tarif cantine 2021-2022,
- Remplacement du personnel de l'agence postale pendant les congés,
- Décision modificative,
- Lecture du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur - suite à donner,
- Mandatement avocat pour bail commercial,
- Questions diverses.

La secrétaire de séance est Madame C.PEROUX.

### **1/ RENOUELEMENT CONTRAT ECOLE**

Il convient de renouveler les contrats de Mesdames Bernadette BOUTINON et Amandine FRUGIER pour la nouvelle année scolaire.

En raison de la création d'une nouvelle classe de CP et de la hausse du nombre d'enfants, il est nécessaire d'augmenter d'une heure le temps quotidien imparti à l'entretien des locaux. Mr le maire proposera aux concernées - par ordre d'ancienneté - ce nouveau temps de travail.

**Proposition votée à l'unanimité des présents.**

### **2/TARIF CANTINE 2021-2022**

Le prix actuel du repas facturé est de 2€ par enfant et de 4.50€ par adulte. Prix inchangé depuis plus de 6 ans. Après concertation, il est proposé un prix de 2.10€ par enfant et de 4.60€ par adulte à compter de la rentrée de septembre 2021.

**Proposition votée à l'unanimité des présents.**

### **3/ REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE L AGENCE POSTALE PENDANT LES CONGES**

Madame Bernadette BOUTINON sera remplacée par Madame Aline DEMON (de l'agence postale de Busserolles). L'agence postale sera donc fermée le matin et ouverte l'après-midi. Les dates et horaires seront consultables sur le site internet, onglet Y Vivre - Agence Postale.

**Proposition votée à l'unanimité des présents.**

#### **4/ DECISION MODIFICATIVE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la demande du Trésor Public il y a lieu de procéder à une décision modificative pour permettre le règlement de la facture de Mr Benjamin Gilardie du compte 2132 au compte 2188. De même, suite au contrôle sanitaire, pour permettre la mise aux normes de la cantine scolaire et répondre à la hausse du nombre d'enfants dès la rentrée 2021.2022, il est nécessaire de dégager un budget pour cette mise aux normes, dont une partie sera effectuée à la rentrée 2021-2022, et l'autre partie sera budgétée sur 2022 pour une réalisation à la rentrée 2022-2023. (Achat de matériel, armoire réfrigérée, lave vaisselle, mobilier, mise aux normes électricité, plomberie etc...)

**Propositions votées à l'unanimité des présents.**

#### **5/ LECTURE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Deux dossiers de cession de chemins communaux étaient soumis à l'enquête publique. Madame Joëlle DEFORGE (Enquêtrice publique) a rendu ses conclusions :

- Chemin Croix des Granges : pas d'objection - Avis Favorable
- Auberge de Panivol : objection - Avis défavorable à la vente du bien communal.

**Le Conseil décide de valider et de suivre les conclusions du commissaire enquêteur:**

**9 voix pour ( Mr JJ LAVALLADE ayant le pouvoir de Mr TRIJAU)**

**1 abstention.**

#### **6/ MANDATEMENT AVOCAT POUR BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire a besoin de l'accord du Conseil pour confier la rédaction du bail commercial (local boulangerie) à un avocat spécialisé.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents pour effectuer cette démarche.**

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES**

- **Installation d'un boulanger:** Mr le Maire a besoin de l'accord du Conseil pour délivrer une attestation d'autorisation d'installation afin de permettre à M.et Mme DECHENE (candidats boulanger retenus) d'effectuer leurs démarches administratives.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents (Mr David Brimaud ne prend pas part au vote)**

- **Cabinet de Monsieur MARCHELIE (magnétiseur-radiesthésiste) :** est pénalisé par la crise sanitaire pour son activité. Monsieur le Maire propose un maintien de la gratuité des loyers jusqu'à la fin de l'année.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents.**

- **Dégats Chemin blanc au Montouleix :** le chemin a été très fortement abimé par l'Entreprise Forestière Cousin. L'entreprise n'a pas fait de déclaration préalable de travaux auprès de la Mairie comme exigé par la réglementation.

Monsieur le Maire souhaite faire un constat d'huissier pour faire établir les responsabilités.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents.**

- **Informations concernant l'avancement des réalisations prévues au budget :**

- Monsieur le Maire énumère les dossiers validés pour les travaux que le conseil municipal a acté en réunion; les devis signés sont:  
Devis pour la réfection du Chemin des Margues,  
Devis pour 2 routes à goudronner.

➢ La réparation du préau de l'école.

➢ Les travaux de couverture de la chambre froide de la boucherie.

➢ La Thermographie pour la chambre froide.

- **SMECTOM** : une réflexion est à mener sur les PAV (Points d'Apports Volontaires) concernant les moyens de lutter contre les incivilités (Caméra ?)  
Remarque est faite que les containers ne sont pas pratiques et de capacité insuffisante.  
Les déchets provenant du cimetière ne seront plus ramassés : questionnements sur la mise en place d' une plateforme pour assurer la production de compost.  
Réflexion sur la mise en place de plantations (végétation naine à croissance lente) permettant de supprimer la tonte dans les allées du cimetière.
- **SIGNALETIQUE** : dans le cadre de la valorisation de la culture occitane sur notre territoire, le département finance l'achat des panneaux d'entrée d'agglomération en langue occitane pour les communes le souhaitant.  
**Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents pour cette démarche.**
- **PRESENTATION DE M et Mme DECHENE - Boulangers**  
Monsieur et madame Dechêne remercient la Municipalité et le Conseil, nous leur souhaitons la bienvenue puis un échange a lieu concernant leur projet professionnel et le service qu'ils souhaitent apporter à la population.  
Le souhait réciproque est de démarrer l'activité début septembre.

La séance est levée à 22h30.